Communiqué de presse

Une réponse régionale pour la préparation et la prévention contre la pollution maritime dans l'océan Indien occidental

Un comité technique régional contre le risque de pollution maritime sera créé prochainement. Objectif : mettre à jour le plan de contingence régional et renforcer les capacités de la dizaine de pays de l'océan Indien occidental. C'est ce qui ressort d'un atelier de consultation régionale réunissant onze pays et six organisations tenu par visioconférence le 5 mai 2021. Cette consultation multisectorielle a été organisée par la Commission de l'océan Indien (COI) à travers le programme MASE[1] financé par l'Union européenne, en collaboration avec les pays signataires des Accords MASE[2].

Le comité technique sera composé des différentes parties prenantes des États et organisations de la région. En l'occurrence, il pourrait rassembler des représentants des États chargés de l'environnement, de la navigation, de la défense et de la marine ou encore des pêches. Les organisations régionales et internationales, dont la COI, l'Organisation maritime internationale (OMI) et la Convention de Nairobi y seront également engagés.

La rencontre régionale qui a suscité un vif intérêt auprès des principaux acteurs, a permis de prendre connaissance des niveaux de préparation et de prévention des pays pour faire face à cette menace maritime.

Ce partage d'information fournit une base à l'actualisation du plan régional de contingence contre le déversement d'hydrocarbure adopté en 2011 par neuf pays de la zone, et, d'autre part, à la mise en place d'une feuille de route commune. Cette feuille de route assurera une meilleure articulation entre les plans nationaux et le plan de contingence régional avec l'implication du Centre régional de fusion d'information maritime (CRFIM), du Centre régional de coordination opérationnelle (CRCO) et du *South African Maritime Safety Authority* (SAMSA). Elle permettra à terme d'établir une procédure permanente d'évaluation de risque dans la région pour mieux orienter les actions.

Cette action sera conduite en cohérence avec les réglementations de l'Organisation maritime internationale et les protocoles pertinents de la Convention de Nairobi. Il marquera surtout le début d'une étape décisive dans l'opérationnalisation des Accords MASE.

[1] Programme régional de promotion de la sécurité maritime : financé par l'UE à hauteur de 42 millions € depuis 2012, le programme MASE est mis en œuvre par l'IGAD, le COMESA, l'EAC et la COI. Cette dernière est responsable de la mise en place d'une architecture de sécurité maritime reposant sur l'échange d'informations et la coordination d'opérations conjointes.

[2] Signature en 2018 par Comores, Djibouti, France, Kenya, Madagascar, Maurice et Seychelles

Pallier les capacités limitées par la coopération

Avec l'accroissement du trafic maritime marchand dans la zone, la pollution maritime est devenue un enjeu majeur de sécurité économique et environnemental. L'échouement du vraquier japonais Wakashio sur les récifs du sud-est de l'île Maurice entraînant une importante marée noire en est un exemple concret. Cette catastrophe écologique a confirmé la vulnérabilité de la région aux risques de pollution maritime. L'ampleur de cette pollution a aussi mis à jour les capacités limitées des États et les limites des protocoles en place, notamment au niveau régional. De fait, l'action collective est indispensable. « *Il est essentiel, pour nos États, de disposer de moyens de prévention contre les risques de pollution et aussi de moyens d'intervention coordonnée. C'est tout l'objet de l'architecture de sécurité maritime que nous développons actuellement pour la région du bassin occidental de l'océan Indien* », a précisé le Prof. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI.

L'Architecture de sécurité maritime développée dans le cadre du programme MASE, qui s'appuie sur deux centres régionaux, prévoit une réponse contre la pollution maritime. Toutefois, comme l'a fait ressortir M. Ravishankar Sonea, Secrétaire Permanent auprès du bureau du Premier ministre de la République de Maurice et Président du Comité de pilotage des deux accords MASE, « *la mise en place d'un mécanisme régional pour POLMAR doit être faite en collaboration avec les États voisins et le soutien technique de l'OMI et la Convention de Nairobi pour une meilleure coordination et efficacité* ».

L'Union européenne, quant à elle, soutient l'initiative de la COI et des pays de la région à adopter des mécanismes partagés de prévention et d'intervention contre les pollutions marines. M. Vincent Degert, Ambassadeur de l'Union européenne, souligne d'ailleurs l'importance de renforcer les capacités à travers des exercices sur table avec les acteurs régionaux et la nécessité pour « *les pays de se doter d'une capacité minimale pour répondre à un incident avec des équipements appropriés, une logistique suffisante et des intervenants compétents et formés, soutenue par des plans éprouvés et testés*. » Par ailleurs, l'UE apporte un soutien additionnel au mécanisme de sécurité maritime à travers le programme régionale de « Sécurité portuaire et sûreté de la navigation » (Ports Security).

Vers un rôle accru des centres régionaux

Depuis la signature des accords MASE en 2018, plusieurs avancées sont à constater dans le CRFIM et le CRCO. Plusieurs exercices sur tables et deux opérations préventives ont été menés pour améliorer la coordination et l'interopérabilité entre les centres régionaux et nationaux. Dans ce cadre, un premier exercice POLMAR avait été organisé à Madagascar en octobre 2019 permettant d'identifier les limites capacitaires. Ainsi, dans la réponse régionale préconisée dans le cadre POLMAR, le CRFIM et le CRCO sont appelés à jouer un rôle prépondérant en étroite collaboration avec des centres régionaux spécialisés tels que *South African Maritime Safety Authority* (SAMSA) en Afrique du Sud entre autres.

La réunion régionale a réuni plus de 100 participants de différents ministères et institutions des pays signataires des sept accords MASE, ainsi que du Mozambique, de la Somalie, de l'Afrique du Sud et la Tanzanie. Les représentants du CRFIM et CRCO, du Secrétariat de la Convention de Nairobi, de OMI, de la délégation de l'Union européenne à Maurice, les Forces navales européennes (EU NAVFOR Atalanta), de la mission européenne en Somalie (EU CAPSOM) et de la COI ont également pris part à cette réunion inédite.

CONTACTS PRESSE

Communication MASE et Centres régionaux de sécurité maritime (CRFIM et CRCO)

(+230) 402 61 00

pascaline.alexandre@coi-ioc.org

@commissionoi

@MASE_programme

@RMIFCenter

@RCOC_Center